



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 mars 2017**

- Vote le compte de gestion M14-2016,
- Vote le compte administratif M14-2016 et affecte l'excédent de fonctionnement au budget primitif M14-2017,
- Décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes directes locales pour 2017,
- Décide de prescrire la révision du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune,
- Accepte la nouvelle modalité d'attribution de l'indemnité de fonctions du Maire et des Adjoints.

Vu pour être affiché le 17 juillet 2017 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 17 juillet 2017

Le Maire,  
Pierre ROSAIRE